REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

17 SEPTEMBRE 2024

N° 2024-08-16

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : **14**

Nombre de voix
En exercice : 35
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 6
Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)
Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Délégué excusé : Lionel TARDY

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

Objet : Appel à soutien « évènements Parc » organisés par des tiers 2025-2026 et mise à jour du référentiel

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose que de nombreux porteurs de projets sollicitent le Syndicat Mixte pour accompagner leurs événements, ce qui est, pour le syndicat mixte du Parc, l'occasion de renforcer son ancrage territorial, d'apporter une valeur ajoutée lisible, de favoriser la découverte des Baronnies provençales et d'apporter des bénéfices à l'économie locale.

Toutefois, ces manifestations peuvent avoir un impact sur le milieu et les espèces et sont consommatrices de temps de travail des agents. Afin de gagner en efficacité et de pouvoir optimiser, anticiper et structurer l'offre d'accompagnement du syndicat mixte auprès des porteurs de projets, le Bureau Syndical a adopté la délibération n°2023-11-11 qui présente le cadre d'intervention du syndicat mixte du Parc.

Un bilan technique a été fait de cette première année et a mis en lumière le besoin de faire évoluer le référentiel d'accompagnement et le questionnaire d'appel à soutien afin de proposer une offre de service toujours plus cohérente avec la Charte du Parc. De fait, le barème de notation auquel est conditionné le niveau de soutien du Syndicat Mixte a évolué : le lien avec la mise en œuvre de la charte a été renforcé alors que le premier appel à projet avait surtout porté son attention sur l'éco-responsabilité de l'évènement. Il vous est par ailleurs proposé d'utiliser pour les manifestations atteignant au moins le niveau 2 un logo « manifestation responsable ».

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-10-06 du 25 octobre 2021 validant le lancement de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication pour la période 2022-2030 ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-11-11 du 6 octobre 2023 présentant le référentiel de l'appel à manifestation d'intérêt « évènements Parcs »
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2024-01-12 du 26 janvier 2024 relative à la première année de mise en œuvre de l'appel à soutien
- Considérant l'adoption des recommandations stratégiques de la nouvelle stratégie de communication par son Comité de Pilotage le 14 octobre 2022 ;
- Considérant la feuille de route du Parc pour la période 2022-2024 et plus précisément son axe transversal « renforcer le rôle du syndicat mixte du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes », fixant notamment comme priorité d'action le déploiement d'une stratégie de communication davantage au service des populations et des élus locaux ;
- Considérant la charte et notamment son orientation III.4.1 visant à « garantir la cohérence des politiques territoriales » dont l'un des objectifs est de « renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc naturel régional des Baronnies provençales » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le nouveau référentiel annexé à la présente délibération ;
- **Valide** le logo « manifestation responsable » et son usage pour les manifestations ayant atteint le niveau 2 du référentiel ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Référentiel

Appel à soutien événements 2025

30 pts	Questions générales et lien avec la Charte du Parc
	Nom
	Nom événement
	Nom structure organisatrice
	Date de l'événement
	Type d'événement
	Lien Charte du Parc
	Lien missions du Parc
	Description de l'événement
	Récurrence
	Lieu de l'événement
	Organisation concertée avec la commune et les gestionnaires d'espaces naturels où se déroule l'événement
	Consultation du Parc si organisation pour tout ou partie dans une zone à fort enjeux environnementaux
	Coordonnées de la personne référente de l'organisation de l'événement
20 pts	**Questions spécifiques événements sportifs**
	Système de pénalité pour les participants qui ne respecteraient pas les consignes choisies pour limiter l'impact de l'événement sur l'environnement
	Tracé fourni au Parc pour avis
	Utilisation d'itinéraires existants et balisés
	Localisation des points fixes
	Remise en état des portions d'itinéraires
	Balisage
	Ravitaillements
6 pts	**Mobilité et stationnements**
	Covoiturage
	Stationnement spécifique
	Communication sur les hébergements situés à proximité (de préférence des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional)
19 pts	**Gestion des déchets**
	Tri
	Réservation de l'écopack
	Type de vaisselle employé
	Nettoyage du site
	Système de consigne
	Vaisselle lavable et produits de nettoyage écoresponsables
	Produits alimentaires utilisant peu d'emballages
	Toilettes mis à disposition
10 pts	**Valorisation du territoire**
	Remise de lots
	Restauration sur place
15 pts	**Epanouissement et respect de l'être humain**

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

	Sonorisation de l'événement
	Circulation motorisée
	Véhicules dédiés à l'organisation de l'événement
	Implication d'organismes d'aide à l'insertion de personnes en situation sociale précaire
	Application d'une grille tarifaire
	Valorisation des bénévoles
	Accessibilité aux personnes en situation de handicap
20 pts	**Communication**
	Lien avec le Parc
	Sensibilisation des participants aux bonnes pratiques à adopter en milieu naturel
	Affiches et/ou flyers
	Prises de vues aériennes
	Objets promotionnels
	Mécénat
	Bilan avec le Parc

Parc naturel régional des Baronnies provençales ◆ 575 route de Nyons ◆ 26510 SAHUNE ◆ Tél. : 04 75 26 79 05 ◆ smbp@baronnies-provencales.fr ◆ www.baronnies-provencales.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

Barème de notation

Appel à soutien événements 2025 - 2026

Calcul du score		
	Total des points	Calcul du score (en %)
Evénements	100	Nombre en points en % (ex : 65 points = 65%)
Evénements sportifs	120	Nombre de points divisé par 120 puis multiplié par 100 (ex: 87 points = (87/120)*100 = 72,5%)

Niveau d'accompagnement			
Score obtenu	Moins de 40 %	De 40 à 70 % (inclus)	Plus de 70 %
Lien avec la Charte du Parc et écoresponsabilité	Pas suffisamment en lien ni écoresponsable	Suffisamment en lien et écoresponsable	Parfaitement en lien et écoresponsable
Accompagnement possible	Barnums	Conditions de soutien niveau 1	Conditions de soutien niveaux 1 et 2
	Ecopack	Logo écomanifestation	Arche gonflable
	Supports expositions	Mise en ligne sur l'agenda du site du Parc	Annonce dans la newsletter du Parc
	Grilles d'exposition	Post d'annonce en stories sur Instagram et Facebook	Présence possible d'un agent du Parc pour tenue d'un stand ou d'une animation
	Guide pour une manifestation écoresponsable	Kit de signalisation (sous réserve de disponibilité du matériel)	Mouton sensitif (mobilier pédagogique en forme de mouton taille réelle)
		Supports d'expositions Parc si besoin (sous réserve de disponibilité du matériel)	Expositions (pastoralisme, Natura 2000, énergie, pique-prune…)
			Jeu des senteurs

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_16-

ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE

Parc naturel régional des Baronnies provençales